

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT 326-2025 DE TARIFICATION 2026 DU CAMPING ROCHER PANET

**CET AVIS** est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

**QUE** le Conseil a adopté le règlement 326-2025, intitulé « Règlement de tarification 2026 du camping Rocher Panet », lors de la séance du 3 mars 2025, tenue à l'édifice municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Ce règlement est disponible à l'édifice municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à L'Islet, ce 4 mars 2025.



---


Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis concernant le règlement 326-2025 conformément à la loi ce 4 mars 2025.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,



---

Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière